



Phoenix Mémoire SX5€ Juin 10 ans 2017

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT ANGLAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 04 juillet 2017⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Phoenix Mémoire SX5€ Juin 10 ans 2017 est un titre de créance de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité : Comptes titres (dans le cadre d'un placement privé).**
- **Code ISIN : XS1513316452**

Communication à caractère promotionnel. Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à des Investisseurs Qualifiés uniquement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

(1) Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Phoenix Mémoire SX5E 10 ans Juin 2017

EN QUELQUES MOTS

Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017 est un titre de créance de placement d'une durée maximale de 10 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, ayant les caractéristiques suivantes :

- ✎ Pour un investissement dans Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017, l'investisseur est exposé pour une durée de 1 à 10 ans aux variations de l'Indice Euro STOXX 50®, indice représentatif du marché actions de la zone euro.
- ✎ Le versement d'un coupon de 3,50 % au titre de l'année si, à une Date d'Observation Annuelle entre la 1^{re} et la 10^e année, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial. Les coupons non perçus les années précédentes seront récupérés à la prochaine Date d'Observation Annuelle où la condition est à nouveau vérifiée.
- ✎ Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 3,50 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- ✎ À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - ✓ Un remboursement du Capital Initial si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.
 - ✓ Une perte en capital si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice Euro STOXX 50® depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du titre de créance **Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017**, soit 1 000 Euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 Euros le 29 juin 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 juin 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 29 juin 2017 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- **Un coupon de 3,50 % au titre de l'année** si, à une Date d'Observation Annuelle de la 1^{re} à la 10^e année, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur bénéficie des coupons non perçus** précédemment grâce à l'effet mémoire si, à une Date d'Observation Annuelle, la condition d'attribution du coupon présentée dans le point précédent est réalisée.
- **Un remboursement automatique anticipé** de la 1^{re} à la 9^e année si, à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si **Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie du **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial** si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- **Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX 50[®] des seuils de 100 % et 60 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 9 ans (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 3,50 % par année écoulée⁽¹⁾**. Sur cette période l'investisseur ne profite pas pleinement de l'éventuelle hausse de l'indice Euro STOXX 50[®] (effet de plafonnement du gain). Il n'existe pas de mécanisme de remboursement automatique anticipé après cette période.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro STOXX 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvesti.**

3 / 8

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50[®]. Dans le pire des scénari, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50[®].
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

(1) Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) maximum de 3,50 % (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

UN OBJECTIF DE COUPON DE 3,50 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

De l'année 1 à l'année 10, si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 3,50 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE
+
UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA 1^{ER} ANNÉE

De l'année 1 à l'année 9, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI
+
UN COUPON DE 3,50 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE
+
UN COUPON MÉMOIRE POUR CHAQUE ANNÉE OÙ AUCUN COUPON N'A ÉTÉ VERSÉ
(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 3,50 %)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 2,50 %)

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 15 juin 2027, on observe le niveau de l'indice Euro STOXX 50[®] par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 29 juin 2027 :

LE CAPITAL INITIAL

(SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 0,00%)
(SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 29 juin 2027 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE EURO STOXX 50[®]

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE EURO STOXX 50[®]. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

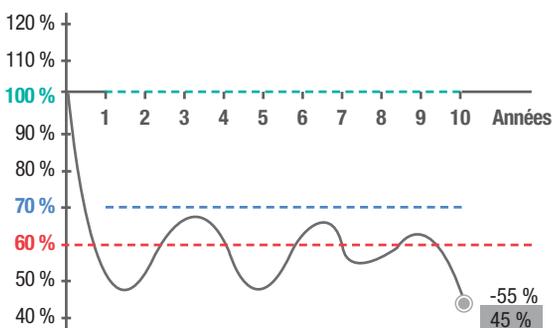
Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'indice Euro STOXX 50[®] est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'Indice



À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des années écoulées.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50®, soit une perte de 55 %.

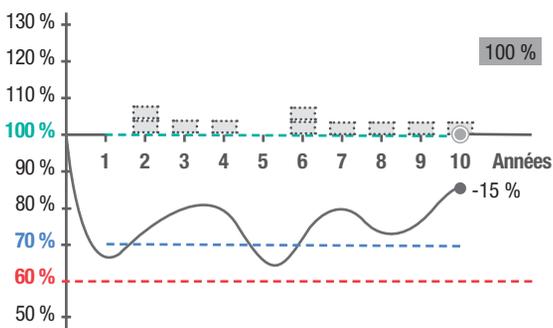
Remboursement final : 45 %

TRA brut⁽¹⁾ : -7,67 % (TRA identique à celui de l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : -8,67 % (TRA identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE LA 10^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

Niveau de l'Indice



À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

Aux années 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10, lors des Dates d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur à 70 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 3,50 % au titre des 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9 et 10 plus deux coupons mémoires de 3,50 % au titre de l'année 1 et 5 où le coupon n'a pas été perçu.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 85 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 15 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

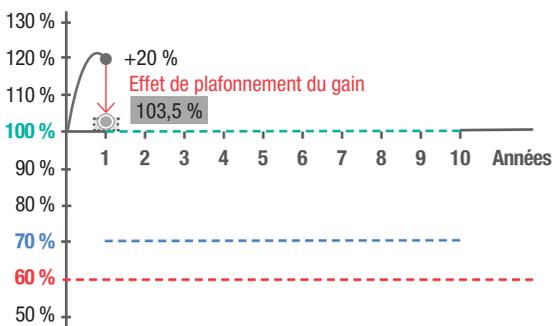
Remboursement final : 100 %

TRA brut⁽¹⁾ : 3,47 % (contre -1,61 % pour l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : 2,47 % (contre -2,61 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

Niveau de l'Indice



À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 3,50 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 103,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 103,50 %

TRA brut⁽¹⁾ : 3,50 % (contre 20,00 % pour l'Indice)

TRA net⁽²⁾ : 2,50 % (contre 19,00 % pour l'Indice)

● Performance de l'indice Euro STOXX 50® --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement ■ Gain
 ● Niveau de remboursement du titre de créance --- Seuil de perte en capital à l'échéance --- Barrière de Coupon

Information importante : la valorisation du Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice Euro STOXX 50® et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'indice Euro STOXX 50® est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice Euro STOXX 50®, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'émetteur et du Garant.

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

(2) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux)

PRÉSENTATION DE L'INDICE

La performance du support Phoenix Mémoire SX5E Juin 10 ans 2017 est liée à la performance de l'Indice Euro STOXX® 50 dividendes non réinvestis.

UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'Indice Euro STOXX® 50 est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

L'indice Euro STOXX® est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index; code ISIN : EU0009658145).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

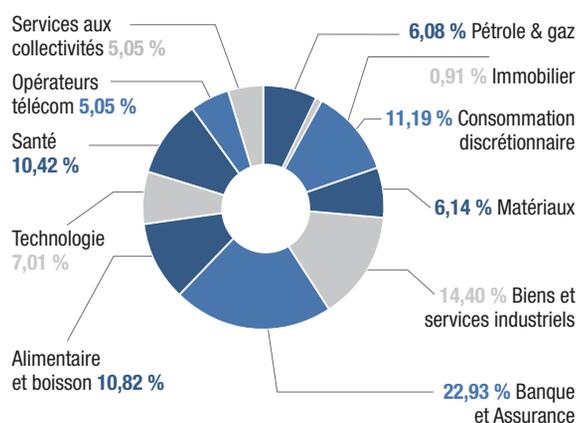
ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX® 50 ENTRE LE 29 JUIN 2007 ET LE 29 JUIN 2017



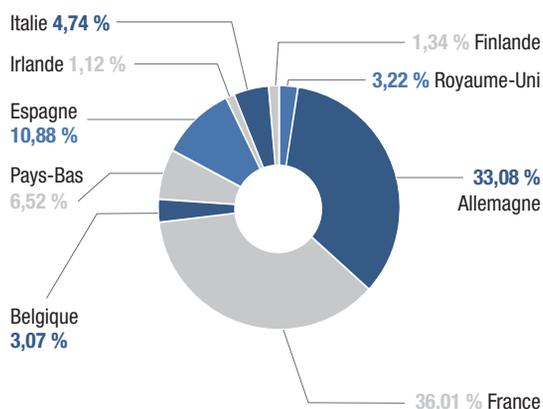
6 / 8

Source : Bloomberg au 29/06/2017.

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg au 29/06/2017.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Debt Issuance Programme de droit anglais de l'Émetteur (Base Prospectus) visé par la CSSF en date du 20 décembre 2016(1).
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A au 04 juillet 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	XS1513316452
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	15 juin 2017
Dates d'Observation Annuelle	15 juin 2018, 17 juin 2019, 15 juin 2020, 15 juin 2021, 15 juin 2022, 15 juin 2023, 16 juin 2024, 16 juin 2025, 15 juin 2026
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	29 juin 2018, 1 ^{er} juillet 2019, 29 juin 2020, 29 juin 2021, 29 juin 2022, 29 juin 2023, 1 ^{er} juillet 2024, 30 juin 2025, 29 juin 2026
Date d'Observation Finale	15 juin 2027
Date d'Émission et de Règlement	29 juin 2017
Date d'Échéance	29 juin 2027, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 15 juin 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Péridicité et publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear / Clearstream
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,60 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Comptes titres (dans le cadre d'un placement privé)

(1) Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à des Investisseurs Qualifiés uniquement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Communication à caractère promotionnel. Elle est relative à un produit destiné à être distribué dans le cadre d'un placement privé à destination des investisseurs qualifiés exclusivement. La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE TITRE DE CRÉANCE. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'émetteur du titre de créance, et EAVEST, chargé de la distribution de ce titre de créance, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce titre de créance. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Debt Issuance Programme de droit anglais de l'Emetteur (Base Prospectus visé par la CSSF en date du 20 décembre 2016, tel qu'amendé à tout moment par supplément, et disponible sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com), complétés par les conditions définitives (Final Terms) daté du [XX]. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX LD

L'Euro STOXX® 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 776 380,80 Euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

